

DAJIM septembre 2023

QUI EST ELECTEUR AU CA D'UCA

COLLEGE	CORPS	CONDITIONS
A	<ul style="list-style-type: none"> * PR * PU-PH * PR associés ou invités * PR associés ou invités de médecine * Professeurs assimilés (art.6 D92-70 et art.7 D87-31) dont notamment : * Astronomes et Physiciens * Directeurs de recherche * Chercheurs niveau DR 	<p>* Pour les EC et enseignants titulaires :</p> <p>. Etre affecté en position d'activité, ou détaché ou mis à disposition (y compris déchargé de service, en CRCT, en délégation, voir fiche "position administrative").</p> <p>. Les personnels ne remplissant pas ces conditions (personnels enseignants extérieurs à l'établissement) doivent effectuer au moins 1/3 des obligations de service d'enseignement (64 HETD pour les EC) pendant l'année universitaire (avoir commencé les heures mais ne pas les avoir finies au jour du scrutin) <u>et en faire la demande.</u></p> <p>* Pour les chercheurs :</p> <p>. Chercheurs titulaires être affectés dans une unité de recherche d'Université Côte d'Azur</p>
B	<ul style="list-style-type: none"> * MCF * MCU-PH * Personnels assimilés aux MCF dont notamment Astronomes adjoints et physiciens adjoints * Chargés de recherche ou chercheurs de niveau CR * Assistants médecine et odontologie * Enseignants des 1er et second degrés * MCF associés ou invités * MCF associés ou invités de médecine * Chargés d'enseignement vacataires * Doctorants contractuels enseignants * Allocataires-Moniteurs * ATER * Lecteurs - Maîtres de langue * Personnels scientifiques des bibliothèques : Conservateurs des bibliothèques, Conservateurs généraux 	<p>. Les chercheurs contractuels exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche doivent en outre <u>assurer 1/3 des obligations de service</u> d'enseignement (64 HETD pour les EC) ou effectuer en tant que docteurs une activité de recherche à temps plein et <u>en faire la demande</u> (sauf CDI : inscrit d'office).</p> <p>* Pour les enseignants non titulaires (collège B) : (associés, doctorants contractuels avec mission d'enseignement, ATER etc...et stagiaires) 3 conditions cumulatives.</p> <p>I - Etre en fonction à la date du scrutin.</p> <p>II - Effectuer au moins 1/3 des obligations de service (64 HETD pour les EC) pendant l'année universitaire 2023/2024, avoir commencé les heures mais ne pas les avoir finies au jour du scrutin.</p> <p>III - EFFECTUER LA DEMANDE</p> <p>* Pour les agent contractuels recrutés en CDI pour assurer des fonction d'enseignement ou d'enseignement et de recherche: ils sont électeurs d'office <u>sous réserve</u> d'effectuer au moins 1/3 des obligations de service d'enseignement (64 HETD pour les EC) pendant l'année universitaire (avoir commencé les heures mais ne pas les avoir finies au jour du scrutin)</p>

QUI EST ELECTEUR AU CA D'UCA

DAJIM septembre 2023

COLLEGE	CORPS	CONDITIONS
BIATSS	<ul style="list-style-type: none"> * AENES : . SGU . APAE . AAE . SAENES . ADJAENES * ITRF : . IGR . IGE . ASI . TECH . ATRF * Agent Comptable * Assistant de service social * Conseiller technique social * Infirmier * Magasinier * Bibliothécaire adjoint * Assistant des bibliothèques * Bibliothécaire * Contractuels BIATSS y compris affectés dans les laboratoires * ITA (affectés à une unité de recherche d'UCA) 	<p>* TITULAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Etre affecté en position d'activité, détachement ou mise à disposition (voir la fiche "positions administratives") <p>* NON TITULAIRES y compris les stagiaires 3 conditions cumulatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Etre affecté dans l'établissement (ou dans une unité de recherche d'UCA pour les ITA) sous réserve de ne pas bénéficier d'un congé non rémunéré pour raisons personnelles ou familiales, être en CLD ou congé parental . Etre en fonction à UCA ou dans un établissement composante pour une durée minimum de 10 mois au jour de l'élection (Il n'est <u>pas</u> nécessaire d'être en fonctions depuis au moins 10 mois). . Assurer un service au moins égal à un mi-temps.
ETUDIANTS Licence Maitrise Doctorants	Etudiants inscrits dans une formation qui délivre une Licence, une Maîtrise ou un Doctorat d'UCA	<p>* les auditeurs doivent être régulièrement inscrits et <u>faire la demande d'inscription sur les listes électorales.</u></p> <p>NB: nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement.</p> <p> Les étudiants en formation paramédicale (IFSI) sont électeurs et éligibles au conseils centraux (inscrits d'office)</p>

DAJIM septembre 2023

QUI EST ELECTEUR AU CAC D'UCA		
COLLEGE	CORPS	CONDITIONS
PR A	<ul style="list-style-type: none"> * PR et assimilés * PR * PU-PH * PR associés ou invités * PR associés ou invités de médecine * Professeurs assimilés (art.6 D92-70 et art.7 D87-31) dont notamment : Astronomes et Physiciens * Directeurs de recherche * Chercheurs niveau DR 	
B	<ul style="list-style-type: none"> Enseignants- chercheurs et chercheurs de rang B * MCF * MCU-PH * Personnels assimilés aux MCF dont notamment Astronomes adjoints et physiciens adjoints * Chargés de recherche ou chercheurs de niveau CR * MCF associés ou invités * MCF associés ou invités de médecine * Personnels scientifique des bibliothèques : Conservateurs des bibliothèques, Conservateurs généraux 	<p style="text-align: center;">* Les conditions pour être électeurs sont les mêmes que pour le CA</p> <p>NB : les agents non titulaires sont inscrits en fonction de l'assimilation de leur contrat à un corps (ex : PR associé) sous réserve de remplir les conditions (voir tableau précédent) et pour les enseignants non titulaires <u>d'en faire la demande (ATER, vacataires, associés, etc... et stagiaires)</u></p>
Autres enseignants	<ul style="list-style-type: none"> Enseignants des 1er et second degrés & agents contractuels enseignants Assistants Médecine et Odontologie vacataires, ATER, Doctorants contractuels enseignants, Lecteurs et Maîtres de langue 	

DAJIM septembre 2023

BIATSS	* Personnels BIATSS (même collège BIATSS que pour le CA)	
ETUDIANTS Licence Maitrise	Etudiants inscrits dans une formation qui délivre une Licence ou une Maîtrise d'UCA	Idem que pour le CA (cf ci-dessus)
ETUDIANTS Doctorants	Etudiants inscrits dans une formation qui délivre un Doctorat d'UCA	

POSITIONS ADMINISTRATIVES

POUR ETRE ELECTEUR

Votent les personnels :

- en activité
- en détachement à UCA (détachement entrant)
- mis à disposition (les personnels mis à disposition hors UCA ne votent pas)
- en congé maladie – longue maladie – maternité - paternité et congés annuels
- déchargés de service (décharges statutaires – syndicales ou conversion de primes en décharges)
- les personnels stagiaires (selon les mêmes conditions que les agents non titulaires)
- les enseignants-chercheurs en délégation (**tous types de délégations**)
- en surnombre

Ne votent pas les personnels :

- en disponibilité
- les personnels détachés à UCA (détachement sortant) ne votent pas
- en congé longue durée
- en congé parental
- à la retraite, y compris les professeurs émérites
- en congé de fin d'activité
- en congé non rémunéré